

INTERVIEW

RÉGIS JUANICO DÉPUTÉ DE LA LOIRE

« Il faudrait une aide de 200 euros minimum par enfant »

Le député Régis Juanico a déposé au nom du groupe PS une proposition de loi allouant une aide de l'Etat de 200 euros aux enfants privés de vacances. Une initiative saluée par 58 associations, même si elle a peu de chances de voir le jour.

Pourquoi une telle proposition de loi ?

Pour remédier à une injustice sociale flagrante. Aujourd'hui trois millions d'enfants sont privés de vacances chaque été. La raison est simple : leurs parents n'ont pas les moyens financiers de les faire partir. D'ailleurs, avec la baisse du pouvoir d'achat, ce sont plus de 10 millions de Français qui sont restés chez eux cet été.

Les enfants partent aussi moins longtemps. Les effectifs des colonies de vacances ont chuté de 20 % entre 1982 et 2004. Leurs tarifs sont plus élevés car elles offrent de meilleures prestations en termes de loisirs, de normes de sécurité et d'encadrement. Mais du coup, les familles hésitent à déboursier de telles sommes pour leur progéniture, surtout quand elles ont plusieurs enfants à charge...

Des aides existent déjà. En quoi



Régis Juanico.

L'Etat peut-il faire mieux ?

Les aides existantes sont insuffisantes et trop morcelées : seuls 20 % des enfants en bénéficient. Les versements de la Caisse d'allocations familiales ciblent les familles les plus modestes en fonction du quotient familial, les chèques-vacances et les aides des comités d'entreprises concernent une partie seulement des salariés. Entre les deux, certains enfants des classes moyennes sont pénalisés. C'est à eux que s'adresse surtout cette aide de 200 euros minimum versée sous conditions de ressources et qui serait modulée selon

le revenu familial. Elle serait évidemment cumulable avec les autres aides existantes.

Sur le terrain, collectivités et organismes se mobilisent aussi..

Certes, et leur aide est précieuse, mais elle est très inégale. Certains départements ou CCAS se mobilisent plus que d'autres. Ainsi, le conseil général de la Drôme envoie chaque année 150 enfants dans le cadre d'un premier départ en vacances quand celui de la Loire ne fait presque rien. Quant aux organismes comme le Secours populaire ou la Jeunesse en plein air, ils ne parviennent, malgré leurs efforts et la générosité des Français, à ne toucher que quelques dizaines de milliers d'enfants. Nous voulons cibler l'aide financière sur les 3 millions de jeunes.

Vous souhaitez que l'aide soit reversée directement aux établissements, est-ce aussi un moyen de soutenir financièrement les organismes de loisirs ?

Il peut y avoir un effet indirect mais ce n'est pas l'objectif. Nous voulons surtout éviter que cet argent soit utilisé à d'autres fins par les familles. En revanche, nous souhai-

tons encourager les séjours d'une à deux semaines dans les structures collectives (colonies, séjours en famille dans les villages de vacances). C'est pédagogiquement utile : les enfants apprennent l'autonomie et la mixité.

Comment financer ce dispositif ?

Il faut 600 millions d'euros, mais il n'est pas impossible de les trouver ! Rien que dans la loi Tepas, 600 millions sont budgétés en 2008 pour étendre le bouclier fiscal en faveur d'une minorité de contribuables les plus fortunés et autant pour exonérer des droits de successions. Nous pouvons revenir sur ces mesures injustes. C'est une affaire de choix politique. On dit souvent que les socialistes n'ont pas d'idées : voilà une proposition de loi concrète ! La droite est dans une logique d'économie budgétaire en termes de politique familiale. Elle ne semble pas faire grand cas du droit aux vacances, qui est pourtant un droit fondamental reconnu dans les textes. Nous en débattons, je l'espère en 2009, dans le cadre d'une niche parlementaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR
LAURENCE ALBERT